

Les supplétifs Algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie

Charles-Robert Ageron

Abstract

Algerian auxiliaries in the French army during the Algerian war, Charles-Robert Ageron.

The opening of the archives of the French Land Army's Historical Service makes it possible to study in detail the various formations of Muslim civilian auxiliary forces (among which the "harkis") which contributed, with varying efficacy, to the "maintenance of order" alongside the French army during the Algerian war, from 1954 to 1962: to tally the number of enrolled soldiers, but also desertions; to ask finally the question of these auxiliaries' motivations and to give a preliminary explanation of the harkis' trauma in 1962.

Citer ce document / Cite this document :

Ageron Charles-Robert. Les supplétifs Algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°48, octobre-décembre 1995. pp. 3-20;

doi : <https://doi.org/10.3406/xxs.1995.4419>

https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1995_num_48_1_4419

Fichier pdf généré le 27/03/2018

LES SUPPLÉTIFS ALGÉRIENS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Charles-Robert Ageron

Pas moins de cinq catégories de formations supplétives civiles constituées ont contribué au « maintien de l'ordre » pendant la guerre d'Algérie. Sur ces unités musulmanes spéciales, au sein desquelles se comptaient les harkis, Charles-Robert Ageron a fait pour *Vingtième siècle* la première étude scientifique fondée sur l'exploitation des archives du Service historique de l'armée de terre qui viennent d'être ouvertes.

Les militaires engagés dans l'action aux colonies ont toujours recruté des auxiliaires autochtones et constitué des formations supplétives. En Afrique du Nord, on appelait le plus souvent celles-ci des goums (en arabe : troupe). Cependant que les goums pouvaient être regroupés en unités permanentes – les tabors au Maroc – on y levait également selon la tradition chérifienne des *harka*(s) à durée limitée et des petites troupes de *mokbazni*(s). En Algérie, les corps réguliers – zouaves, spahis, turcos, puis tirailleurs – l'emportèrent vite sur les formations supplétives qui, depuis l'institution de la conscription pour les musulmans en 1912, disparurent même complètement. On devait pourtant y revenir pendant la guerre d'Algérie alors même qu'on procédait simultanément

au recrutement des Français musulmans. La tradition militaire coloniale, l'expérience des anciens officiers d'affaires indigènes, l'initiative de certains chefs algériens expliquent ce retour un peu surprenant au passé. Mais l'ampleur de ce recours aux supplétifs devait poser plus de problèmes que le recrutement de soldats réguliers par voie d'appels ou d'engagements. La preuve en est que cinquante ans après le début de la guerre d'Algérie on polémique encore en France autour de la question des harkis. Cette étude rendue possible par l'ouverture des archives militaires du Service historique de l'armée de terre voudrait être une contribution historique et ne constitue pas une intervention dans le débat politico-médiatique soulevé autour du problème des harkis.

○ LES DIVERSES FORMATIONS DE SUPPLÉTIFS

S'agissant des formations supplétives, on doit d'abord préciser que, pendant la guerre d'Algérie tout au moins, furent désignées sous ce nom diverses catégories de personnel relevant toutes, au début, des formations civiles du maintien de l'ordre.

Par ordre chronologique selon leur date de création, on peut énumérer : 1) les GMPR (groupes mobiles de police rurale)

créés en janvier 1955; 2) les *mokbazni(s)*, des groupes *makhzen* instaurés eux aussi en 1955; 3) les harkis, les premières *barka(s)* ayant été constituées en avril 1956; 4) les unités territoriales (UT) mises sur pied en mai 1956, devenues unités de réserve (UR) en 1960, auxquelles on ajouta alors les réservistes spéciaux, les *'assas*; 5) les *groupes d'autodéfense*.

Enfin, les militaires français désignaient aussi comme supplétifs ou auxiliaires des unités musulmanes spéciales: 1) les forces K ou forces Kobus constituées en 1957 par Belhadj (Djilali), un ancien militant PPA, instructeur de l'OS. Celui-ci, rallié et «retourné», créa en 1957 un maquis pseudo-nationaliste alimenté et armé par les Français. Cette force de 1 400 hommes, qui se prétendait de l'ALN, luttait en fait contre elle. Lorsque les soldats de Belhadj eurent décelé son double jeu, ils l'exécutèrent le 28 avril 1958 et passèrent presque tous à l'ALN avec quelque 3 500 armes; 2) les *djounoud* (soldats) de certains maquis messalistes qui combattirent d'abord les Français, puis l'ALN. Essentiellement, les 3 500 hommes de Bellounis, qui, soldés par la France, reçurent le nom de commandos sud-algériens et furent comptabilisés comme effectifs harkis. Mais celui qui s'appelait le «général Bellounis, chef de l'ANPA» (Armée nationale populaire algérienne) était un nationaliste algérien qui avait joué la carte Guy Mollet-Lacoste et revint au combat national en juin 1958. Les troupes françaises réussirent à se débarrasser de lui: il fut tué le 13 juillet 1958. À l'exception de 248 de ses soldats qui furent acceptés comme harkis, le reste (de 1 200 à 1 500) reprit la lutte contre l'armée française; 3) un petit groupe de quelque 150 hommes ralliés aux Français en avril 1957 et connu sous le nom de son chef Lahi Cherif, le *Jîch* Sîdî Cherif (350 hommes en octobre 1957). Encadré par 90 Français, officiers, sous-officiers et soldats, il prit le nom de FAFM (Force auxiliaire franco-musulmane) et aurait

atteint au maximum 500 hommes selon les uns, 900 selon d'autres.

Examinons successivement les cinq catégories de formations supplétives civiles du maintien de l'ordre. Héritiers des goums de sécurité mis en place dans la commune mixte de Biskra en 1954, les groupes mobiles de police rurale ou GMPR furent officialisés par arrêté du gouverneur général de l'Algérie en date du 29 janvier 1955. Il s'agissait, face à l'insécurité montante, de renforcer les effectifs chargés de la police du bled en créant une force permanente de police rurale franco-musulmane sur le modèle des anciennes formations de goumiers qu'on disait vouloir être cependant plus disciplinées et mieux hiérarchisées.

On fit donc appel à des volontaires anciens combattants ou à d'anciens militaires sélectionnés. Les hommes des GMPR, appelés gardes ruraux, étaient en principe des civils recrutés par l'administration civile, liés par contrats et placés sous l'autorité de trois inspecteurs régionaux et du directeur de la Sûreté nationale. Pourtant, ils portaient un uniforme, avaient leur hiérarchie propre. Encadrés par de petits gradés musulmans et des sous-officiers français, ils étaient commandés par quelques officiers de réserve ou d'active volontaires qui étaient très rarement des musulmans. Tous portaient des titres civils: un capitaine était un commandant de groupe de 1^{re} classe, un adjudant un chef de section de 1^{re} classe. Officiellement, la proportion de musulmans dans les GMPR était de 75 à 80 %, et chaque groupe aurait dû être à effectif théorique de 96, en fait 75. Regroupés en unités constituées, les «gardes ruraux» que les Algériens n'appelèrent jamais que «goumiers» étaient encasernés dans des cantonnements. Pour attirer des volontaires «d'un niveau supérieur à celui des harkis», leur solde était plus élevée que celle de ces derniers. Cette solde journalière allait de 1 020 AF pour un garde rural de 2^e classe

à 1 300 AF pour un *muqaddîm*, grade équivalent à celui de maréchal des logis. Il n'existait pas de grade supérieur, même pas de *muqaddîm aouel* (adjudant-chef) comme chez les goumiers marocains.

À partir de mars 1958, les GMPR reçurent le nom de GMS (Groupes mobiles de sécurité) et furent assimilés à des Compagnies républicaines de sécurité (CRS). Les gardes furent mensualisés et virent leur solde fortement augmentée. On avait constitué 33 groupes à la fin de 1955, 84 au début de 1957.

La deuxième catégorie de supplétifs était appelée par les Français les *mokhazni(s)*, c'est-à-dire des militaires constituant des *makhzen(s)*¹. Sous ces noms on désignait des groupes de supplétifs, en fait semi-militaires, chargés de la protection des SAS (Sections administratives spécialisées) lesquelles étaient l'équivalent des Bureaux arabes de l'époque de la conquête. Les effectifs étaient de l'ordre de 25 à 30 *mokhazni(s)* par SAS (26 en moyenne en 1957, 27,7 en 1960, 29,3 fin 1961). Les *mokhazni(s)* étaient à la disposition des officiers français qui dirigeaient les SAS, mais étaient rattachés à l'administration civile française des Affaires algériennes. Leur rôle était plutôt statique et défensif. Mais ils pouvaient être appelés à participer à des opérations militaires dans leur secteur et le furent souvent². Engagés par contrats de six mois renouvelables, ils percevaient des soldes journalières qui allaient de 820 AF pour un *mokhazni* de 2^e classe, à 1 220 AF pour un brigadier et 1 300 AF pour un *muqaddîm*. Leur nombre grandit à proportion de la multiplication des SAS et des SAU

(sections administratives urbaines) passant de 11 000 en janvier 1958 à près de 20 000 à la fin de 1960 pour 697 SAS et SAU.

Troisième catégorie de supplétifs: les harki(s), les hommes des *barka(s)*. Une *barka* (en arabe: mouvement) désignait dans la tradition de l'histoire maghrébine une expédition militaire à finalité fiscale ou punitive ou un corps de troupe en mouvement.

Le mot resté d'usage au Maroc fut réutilisé en Algérie sous l'influence des officiers d'Affaires indigènes. Les premières harkas de la guerre d'Algérie furent constituées en 1955 dans la région d'Arris (Aurès) par l'ethnologue Jean Servier couvert par le général Parlange. Ce dernier les fit encadrer par des gardes mobiles et des sous-officiers français³. D'autres harkas furent levées par des *qaïd* dans des douars kabyles de la vallée de la Soummam et du Dahra. En avril 1956, une circulaire du ministre-résidant Lacoste fixa les règles de création, d'organisation et d'armement des harkas, «formations temporaires dont la mission est de participer aux opérations du maintien de l'ordre». Une décision du général Salan du 20 mai 1957 précisait que les harkas «formations levées pour des opérations déterminées et pour un temps limité, devaient être rattachées à une unité régulière qui en assure le recrutement et l'encadrement et incorporées dans le dispositif de ces unités»⁴. Elles étaient mises à la disposition de l'armée pour emploi à partir du 1 juillet 1957.

Le cabinet du ministre-résidant Lacoste proposa alors de changer le nom de harka en celui de «formation algérienne de

1. En réalité, seuls les officiers d'A.I qui venaient du Maroc et savaient l'arabe prononçaient et transcrivaient ainsi correctement le mot arabe *makhzan*. Mais le plus souvent on écrivait fautivement *moghazni* et *maghzen* (et d'aucuns prononçaient *magzin*. Le mot français magasin provient d'ailleurs de cette confusion ancienne).

2. Dans l'Aurès, le général Parlange regroupa les premiers supplétifs sous le nom de «makhzens opérationnels». C'étaient d'assez grosses unités (150 hommes) dirigées par des notables locaux et un ou deux officiers français.

3. Une instruction ministérielle du 30 avril 1955, prescrivait de «constituer et d'armer des noyaux de défense à partir d'éléments sains en mesure d'assurer leur propre sécurité, de recruter et mettre en condition les forces supplétives locales».

4. SHAT 1H 1927/1. Dès février 1957, on avait évalué au Gouvernement général le coût d'une harka de 100 hommes à 55 722 500 AF. Il fut jugé trop élevé d'autant plus que le Gouvernement général assurait le financement.

contre-guérilla», d'encadrer ces groupements avec des sous-officiers et officiers français, de créer des grades propres aux musulmans et de diminuer les indemnités journalières jugées trop élevées. Le général Salan refusa avec violence ce projet qui aurait «jeté les bases d'une future armée algérienne, matérialisant ainsi le principe d'une nation algérienne»¹.

Les harkis restèrent donc des journaliers embauchés localement et salariés sur la base de 750 AF par jour d'emploi, l'alimentation demeurant à leur charge. Ils percevaient éventuellement une indemnité de monture de 400 AF, s'ils venaient avec un mulet ou un cheval. Les harkis permanents pouvaient recevoir un «paquetage réduit» «cédé à titre onéreux» (on leur retirait 30 AF par jour sur leur solde). Les difficultés de recrutement pour atteindre les effectifs prévus obligèrent à porter en 1960 le salaire journalier des harkis à 8,25 NF. Mais l'armée répugnait encore en 1961 à les doter d'un statut: «Aucune assurance ne devra leur être donnée à ce sujet»². Ce ne fut que le 11 décembre 1961 que l'armée se résolut à leur reconnaître un statut sous forme de contrats limités à un mois, mais renouvelables. Tous les harkis cependant ne reçurent pas ce statut: 13890 devaient y avoir souscrit en février 1962. Salariés précaires, ils étaient traités en parents pauvres. Travailleurs journaliers, ils n'avaient pas accès à la sécurité sociale, ni aux allocations familiales. Ils avaient cependant droit aux congés payés annuels (un jour et demi par mois de présence), aux soins gratuits s'ils étaient blessés et, en cas d'incapacité permanente, à une prime

pour «accident du travail». S'ils étaient tués au combat, leurs veuves pouvaient percevoir, après des délais très longs, une indemnité forfaitaire fixée par l'administration civile.

Comparés aux mokhaznis et aux gardes GMS, les harkis étaient considérés par l'armée comme des supplétifs de second rang. En 1957, ils n'avaient droit qu'à un fusil de chasse et à 25 cartouches. Puis peu à peu, et d'abord dans la limite de 50 % de leurs effectifs, ils reçurent des fusils de guerre de 8mm, arme il est vrai désuète. On en vint en 1959 à les doter de fusils à répétition de 7,5 mm et même d'armes collectives, mais ils se plaignaient d'avoir à les utiliser sans avoir été instruits de leur maniement. On leur reconnut même des grades militaires: il y eut des caporaux harkis, quelques sergents (percevant 11 F par jour) et un sergent-chef pour 100 hommes avec une solde journalière de 13,20 F. En juin 1961, on décida qu'il y aurait désormais 2 sergents-chefs, 6 sergents (au lieu de 4) et 12 caporaux (au lieu de 8) pour 100 harkis.

Les harkis étaient utilisés à toutes les tâches: certains étaient rattachés à des unités du Génie ou du Train, d'autres à des brigades de gendarmerie (un millier environ à raison de 10 par brigade)³. Certains servaient dans les régiments de réserve générale (1000), d'autres furent incorporés dans les petites unités dites d'abord de contre-guérilla, puis à partir de décembre 1958 «commandos de chasse» (6500)⁴.

Les effectifs des harkas qui devaient être de 50 à 60 hommes pouvaient varier considérablement selon les besoins: on

1. IH 1397/1, lettre du général Salan à Lacoste du 19 octobre 1957. Une annotation manuscrite de Salan sur le projet Lacoste donne le ton: «Je n'accepterai jamais pareil projet. Inutile d'en discuter».

2. Le général Crépin le rappela dans une instruction du 22 septembre 1961: «Il ne devra jamais être perdu de vue que le harki est un journalier... Leur dire, lors de l'embauchage et en cas de fléchissement du rendement»: «Le harki doit servir et non être secouru. L'embauche n'est pas la solution d'un problème social».

3. De 1957 à 1960 inclus, 333 harkis furent affectés à la gendarmerie dans le corps d'armée d'Oran comme auxiliaires, 264 rayés des contrôles et 69 admis comme gendarmes.

4. IH 2090/2. L'armée s'efforça même d'enrôler à côté des auxiliaires féminines musulmanes de l'assistance médicale (113, en octobre 1961), d'humbles supplétives. Ce furent «les harkettes», employées, par exemple, pour la fouille des femmes. Leur nombre ne dépassait pas 300 à la fin de 1960 et aurait atteint 343 en décembre 1961.

voit, par exemple, que telle harka rattachée au 1^{er} REC comportait 17 harkis le 12 octobre 1959, 34 le 31 décembre et 19 le 30 septembre 1960. Toutefois, certains harkis devenaient de facto des permanents sans contrat qui demeurèrent dans leur unité pendant six mois, un an, voire même deux ans. Les conditions de recrutement étaient laissées à l'initiative de l'officier responsable¹. Il semble n'y avoir eu, au début surtout, que peu d'enquêtes préalables. On privilégiait pourtant les anciens combattants, ce qui peut expliquer que, selon le bachagha Boualam, «l'âge moyen de ces jeunes combattants était de 35 ans».

L'armée considéra que la formule des harkis, ces supplétifs sans garantie d'emploi, était commode. Elle ne cessa de batailler pour obtenir de Paris les crédits nécessaires à un recrutement sans cesse accru. Le général Salan, soutenu par André Malraux qui voulait «des harkis jusqu'à la gauche», fut autorisé par le Conseil interministériel du 14 août 1958 à porter les effectifs de 17 000 à 30 000 mais non à 48 000 comme il le demandait². Le général Challe arracha un nouveau doublement des effectifs: «J'ai décidé de recruter 30 000 harkis supplémentaires» annonça-t-il le 9 janvier 1959, ce qui lui fut accordé par le Conseil de défense du 12 février 1959. Mais il avait promis au général de Gaulle, hostile à «l'engagement des harkis en opérations contre leurs frères de race»³, qu'ils ne seraient employés qu'à des tâches statiques de protection et de surveillance. La promesse ne devait pas être tenue.

1. Une légende veut qu'on ait incorporé beaucoup de «ralliés» (3 000?). Les ralliés sont des «rebelle fait prisonniers auxquels on accordait le pardon après services rendus». Or, à partir d'octobre 1959, la consigne fut de ne plus engager de «ralliés».

2. Selon les *Mémoires* de Salan, «l'augmentation accordée du nombre des harkis va m'aider considérablement», Paris, Presses de la Cité, 1974, tome 4, p. 69.

3. Alain de Boissieu, *Pour servir le Général (1946-1970)*, Paris, Plon, 1982, p. 151. Les crédits harkis fixés à 8 665 millions d'AF (JO, 1 janvier 1959) furent allègrement dépassés.

Cette embauche massive de supplétifs souvent inexpérimentés et très peu armés s'explique surtout dans l'optique de la guerre révolutionnaire. Il fallait présenter les harkis comme d'ardents partisans de la cause française. «La formule des harkis donne une image de la participation volontaire d'unités presque exclusivement musulmanes», commentait un officier du 5^e Bureau. En fait, contrairement à la légende, les harkas devaient être encadrées de sous-officiers et officiers français et ne pouvaient agir seules⁴. On espérait surtout grâce à une action psychologique bien conduite dans des centres de formation spécialisés en faire d'authentiques Français.

Pourtant, *La Revue militaire d'information* expliquait en octobre 1959 que les harkas étaient des troupes peu sûres, sur la fidélité desquelles on ne pouvait pas trop compter. Elle justifiait les précautions nécessaires à leur emploi: surveillance constante, armes enfermées ou enchaînées, présence d'Européens dans les postes de garde, rôle nécessaire de la Sécurité militaire qui devait disposer d'un sous-officier français dans chaque harka. Encore ne révélait-elle pas l'existence d'agents de renseignements⁵. Les harkis n'ignoraient pas la méfiance dont ils étaient entourés. Selon un chef de bataillon, dans un rapport du 19 juin 1960, «les harkis ont l'impression d'être considérés comme des supplétifs de 2^e catégorie en qui le commandement n'a pas confiance. Ils se plaignent d'être désarmés au retour

4. Même les commandos de chasse devenus opérationnels à partir de 1959 devaient comprendre une majorité de militaires français de 60 à 75 %. Seul le commando Georges, créé par le lieutenant Grillot, ne comportait que des musulmans, mais, contrairement à ce qui a été écrit, tous n'étaient pas des «rebelle ralliés»: en septembre 1960, on comptait seulement 30 % de ralliés; 40 % étaient des militaires réguliers et 30 % des cooptés.

5. Ces agents harkis dénommés curieusement «responsables politiques» en 1957 étaient rémunérés 30 000 AF par mois et pouvaient recevoir des primes en fonction des services rendus. Ils devaient au besoin «supprimer» les harkis suspects d'appartenance au FLN. Tel, qui avait hésité, était ainsi noté: «Devra se racheter ou sera supprimé».

d'opération et d'être laissés sans protection dans le village alors que les militaires s'enferment à double tour dans leur poste». Ces précautions, on le verra, n'étaient pourtant pas vaines.

O AUTRES CATÉGORIES DE SUPPLÉTIFS:
LES UT ET LES UR, LES GAD

Instituées en mai 1956, les Unités territoriales n'apparurent qu'au début de 1957. Elles étaient composées essentiellement de territoriaux européens de moins de 45 ans, qu'on pouvait convoquer pour une période limitée, un mois par an le plus souvent. Des musulmans y furent incorporés à partir de 1958: 3 700 à la fin de l'année sur 66 500 territoriaux et 7 300 fin 1959. Selon le général Olié, «l'accroissement du nombre des territoriaux musulmans souhaitable pour des raisons politiques se heurtait au mauvais vouloir des Européens». Certaines UT, qui étaient amalgamées à des unités d'active, devinrent, après la dissolution générale de toutes les unités territoriales, le 23 février 1960, des unités de réserve servant à temps plein: les UR. On leur adjoignit cette fois des supplétifs musulmans permanents qui reçurent un nom arabe *'assas* (gardiens)¹. Ce recours à des réservistes territoriaux bien rémunérés (sur le budget militaire) ne prit cependant aucune ampleur. Au contraire, le nombre des territoriaux musulmans mobilisés tomba à 620 fin 1960. On prévoyait, il est vrai, 1 600 hommes dans les UR en 1961 et 3 450 assès. Il semble qu'on atteignit à peine plus de 4 000 pour les deux groupes à la fin de 1961². Les unités de réservistes étaient seulement chargées d'escorter les convois et les assès étaient confinés dans des besognes de gardes chantiers. Inutiles sur le plan militaire, les UR et les assès

répondaient comme les GAD (Groupes d'autodéfense) à un dessein politique.

Enfin on considérait comme une cinquième catégorie de supplétifs les Groupes d'autodéfense dits GAD. Officiellement, on affirmait que certains villages pour se mettre à l'abri des exactions rebelles auraient constitué, volontairement mais avec l'aide de l'armée française, des milices ou des groupes d'«auto-défense». On ne les voit apparaître dans la correspondance et la comptabilité françaises que fin 1956. Dès janvier 1957, 141 groupes comprenant 3 502 villageois étaient en principe chargés de la sécurité de leurs douars ou de leurs mechtas: l'armée française leur confiait un petit nombre d'armes, essentiellement des fusils de chasse. Ils devaient surtout renseigner les militaires français sur les mouvements des «bandes rebelles». En principe, les membres choisis pour faire partie des GAD n'étant pas tous armés, ou bien, l'étant à tour de rôle, ils n'étaient pas considérés comme des supplétifs militarisés et n'étaient pas, au début du moins, rémunérés. Ils étaient seulement récompensés par des priorités d'embauche. On affecta pourtant de les comptabiliser parmi les «combattants civils des forces de l'ordre».

Les officiers français reçurent l'ordre de multiplier les groupes d'autodéfense. On en recensait 287 fin 1957, 814 fin 1958, 1 372 fin 1959, 2 030 fin 1960. Officiellement, étaient distingués les effectifs totaux et les effectifs armés, ces derniers étant de l'ordre de la moitié. On notait, par exemple, qu'au 1^{er} novembre 1960, les GAD rassemblaient 62 000 musulmans dont 28 000 étaient armés³. Mais il arrivait aussi qu'à des fins de propagande seuls fussent présentés les chiffres d'effectifs totaux. Ce qui explique peut-être que le Premier ministre Michel Debré ait pu affirmer dans une Directive du 2 avril 1960

1. L'armée orthographiait soit *aasses*, soit *assès*.

2. Soit 1 010 UR et 3 042 assès. Ces derniers avaient un régime plus avantageux que celui des harkis, mais un statut plus militaire.

3. 1 H 1391/3. Or le général Challe avait demandé le 29 septembre 1959 que «soient distribués dans un premier temps 40 000 fusils, dans un deuxième 100 à 150 000».

que «le développement des groupes d'autodéfense avait restitué aux Algériens la responsabilité de leur propre sécurité»¹.

En 1960, le général Challe invita par circulaire les chefs de groupe d'autodéfense à une action militaire offensive : «La victoire est pour nous, mais le succès définitif ne saurait être rapidement obtenu que si dès maintenant vous frappez vite et fort en devançant les attaques de l'ennemi et en le prenant à ses propres pièges.» Or les 47 634 gardes décomptés en avril 1960 ne disposaient que de 24 665 armes dont 10 416 fusils de chasse et n'étaient pas des combattants très efficaces². L'état-major les créditaient de 10 rebelles tués en un an (1959-1960) et eux-mêmes avaient perdu, à la fin de 1961, 41 tués, 30 disparus et 156 déserteurs. En 1961, devant la multiplication des vols d'armes, on retira leurs fusils de guerre à de nombreux GAD et on procéda à la dissolution des groupes «suspects»³. Le nombre de villages dotés d'autodéfense tomba de 2 065 au 4^e trimestre 1960 à 1 140 au 4^e trimestre 1961. Cependant que le nombre des armes à la disposition des GAD passait de 28 700 au 1^{er} trimestre 1961 à 15 200 au 4^e trimestre⁴.

En réalité, les groupes d'autodéfense, très vite noyautés par des éléments FLN, n'avaient que peu de justification militaire. Plusieurs officiers, tel le général Massu en 1959, dénonçaient même «les trahisons larvées des groupes d'autodéfense, leur apathie douteuse en face des rebelles quand ils ne leur fournissent pas munitions ou ravitaillement». Certains villageois déclaraient même ouvertement : «Nous avons accepté les armes à contrecœur et par crainte des

représailles de la part des forces de l'ordre. Mais nous ne les utiliserons pas contre nos frères combattants». «Beaucoup de GAD, notait un officier, ne tiennent que parce qu'ils sont protégés par une garnison proche.» En principe, une équipe française dite de contact militaire devait vivre au milieu des GAD et devait chaque soir discuter avec l'assemblée du village pour tenter de la convaincre.

Il ne s'agissait donc pas avec les GAD de renforcer les effectifs, mais bien de «prendre en main la population», selon les objectifs avoués de «la guerre révolutionnaire». Le général Challe, convaincu par la note du colonel Gardes du 7 septembre 1959 qu'il reprit à son compte, s'en expliqua clairement dans son exposé à l'état-major interarmées du 26 octobre 1959⁵. En développant les autodéfenses et les UT, il entendait travailler à la création d'un «parti de la France» opposable au «parti de l'Indépendance» : «J'ai fait monter une fédération des UT et des auto-défenses ... Par ce moyen nous arriverons à la structuration des populations». Il suffisait, précisait-il d'organiser dans chaque autodéfense «une ORA (organisation-enseignements-action) qui sera notre OPA» (l'organisation politico-administrative du FLN). Le général Challe pensait enfin devoir donner à tous les musulmans qu'on enrôlerait ainsi «une mentalité de résistants et non pas une mentalité de collaborateurs, comme c'est vrai encore dans beaucoup de cas aujourd'hui». La conclusion pratique, choquante pour ceux qui respectent la Résistance française, fut l'ouverture de centres de formation des autodéfenses (CFAD) où l'on endoctrina les chefs d'autodéfenses, leurs adjoints et des volontaires. Tous ceux qui avaient suivi ces stages (20 000 en avril 1960) étaient désormais rémunérés. Par ailleurs, tous les membres désignés des

1. 1 H 2410/1. Une annotation manuscrite d'un officier général précisait : «Il ne faut rien exagérer!».

2. Dans sa Directive du 2 avril 1960, Michel Debré parlait de «37 000 gardes armés».

3. 1 H 3144/1. Dans le corps d'armée d'Oran, le nombre des GAD qui était de 538 en mai 1960 avec 25 456 inscrits et 2 156 fusils de guerre, de 669 en décembre 1960 avec 30 447 inscrits, fut ramené à 475 en octobre 1961 avec 18 383 inscrits et 2 513 armes de guerre.

4. 1H 2029/2.

5. Général Challe, *Notre révolte*, Paris, Presses de la Cité, 1968, p. 119-135. Les Directives du général sont peu différentes de la note du colonel Gardes.

GAD reçurent «à titre gratuit» des bonnets de police de drap kaki et des insignes d'auto-défense dont le port était obligatoire¹.

○ QUELS ÉTAIENT LES EFFECTIFS TOTAUX DE CES FORCES SUPPLÉTIVES AUTOCHTONES ?

La question, qui s'impose, ne peut en réalité obtenir de réponse entièrement fiable pour des raisons bien diverses.

D'abord les supplétifs dits musulmans n'étaient jamais laissés seuls dans leurs formations. Mais les effectifs de cadres ou de militaires français qui leur étaient adjoints variaient selon les catégories de supplétifs et surtout varièrent dans le temps. Les harkis ne pouvaient constituer en principe que 25 à 33 % des commandos de chasse en 1958, mais on atteignit parfois, en 1959-1960, la proportion de 40 %. En 1960, la proportion de musulmans dans les GMS des cinq départements d'Oranie, qui aurait dû être de 80 %, ne dépassait pas 73 %. Le total du personnel d'encadrement européen, qui devrait être soustrait des effectifs annoncés de supplétifs, reste inconnu dans les archives militaires².

D'autre part, les effectifs dits «théoriques» ou «réalisés» diffèrent considérablement dans les états fournis par les différents bureaux. Il n'est pas possible de se fier aux seuls mémentos du 2^e Bureau qui sont pourtant des résumés commodes, car les effectifs collationnés mensuellement par le 1^{er} Bureau sont souvent en contradiction avec les leurs et plus encore avec ceux du 5^e Bureau³. De plus, il n'est pas

toujours précisé si les effectifs stationnés dans les départements sahariens sont compris ou ne le sont pas.

Enfin et surtout, en période de guerre psychologique tous les chiffres pouvaient donner lieu à manipulation ou interprétation. On signalera à titre d'exemple le slogan des «180 000 Français musulmans qui se battent à nos côtés». Le général de Gaulle le 10 novembre 1959, le Premier ministre Michel Debré en janvier 1960 accréditèrent ce chiffre fourni par l'état-major d'Alger⁴. Or on trouve peu après dans une étude officieuse de l'état-major le chiffre de 162 000, soit 50 500 réguliers et 111 500 supplétifs, cependant que le 1^{er} Bureau, celui des effectifs, fournissait des états très détaillés dont la somme («réguliers plus supplétifs armés») n'est que de 118 000 hommes. Il est permis de penser qu'en lançant dès 1959 ce slogan des 180 000⁵ on entendait surtout pouvoir affirmer, comme on le fit, que «les musulmans qui acceptent volontairement de verser leur sang pour la France sont six fois et demie plus nombreux que ceux qui se battent contre elle à l'intérieur de l'Algérie», lesquels étaient, selon le 2^e Bureau, 28 000 en janvier 1960⁶.

À des fins de propagande opposée, certains gonflaient plus encore les effectifs.

1. Enfin ceux qui fournissaient des renseignements importants ou auraient pris des armes aux rebelles recevaient des primes variant de 500 à 5 000 NF, 1 H 3090/1.

2. Pour des raisons de politique générale, l'armée avait absorbé depuis 1959 un maximum de musulmans appelés ou engagés, jusqu'à 20 %. Mais «dans les unités de combat le pourcentage atteignait parfois 60 % dans les sections sur le terrain», prévenait le 15 décembre 1960 le général Crépin. C'est pourquoi il proposait de restreindre dans les unités classiques le pourcentage des musulmans désormais trop élevé, «parfois dangereux», 1 H 1393/2.

3. 1 H 2109/1. Le 3^e Bureau héritier du 5^e Bureau ne connaissait plus que 91 717 supplétifs en janvier 1961 alors que les autres bureaux parlaient de plus de 120 000.

4. 1 H 1599/4. L'EMI/B2 fit aussitôt remarquer que de Gaulle avait interverti les chiffres d'auxiliaires armés, 53 000, et ceux des troupes régulières : 129 000. Il rectifia «102 300 auxiliaires et 56 900 réguliers». Cet état fut surchargé à la plume le 11 novembre : «109 000 supplétifs et 57 000 réguliers, total 166 000».

5. Un guide pratique *Comment commander les FSNA* (Français de souche nord-africaine), édité en mars 1960, répétait : «Ces 180 000 hommes ont des problèmes... ces 180 000 hommes, vous en ferez des citoyens conscients», 1 H 2456/1. Une étude du 2^e Bureau donne à la fin de 1960 des chiffres détaillés dont le total calculé est de 159 620, mais le total proclamé en conclusion est de 180 000, 1 H 2456/4.

6. Au 1^{er} août 1960, le 2^e Bureau opposait les effectifs de l'ALN intérieure : 22 000 à ceux des «200 000 FSNA combattant dans nos rangs». Au 1^{er} novembre, il décomptait 211 520 combattants loyalistes (mais avec 61 000 GAD dont 28 000 armés, ce qui ramenait les hommes armés à 178 160). Une note de la fin de 1960 intitulée «Les musulmans avec nous» aboutit au total de 214 000. En mars 1961, le général de Pouilly, commandant le corps d'armée de Constantine, lança une campagne d'information sur le thème : «200 000 FSNA servent dans les rangs de l'armée française».

Tableau 1. Effectifs des supplétifs armés selon les archives du SHAT

Dates	Sources			
	1 H 1682 bis 1 H 2456/4 1 2457/1	1 H 2459/3 1 H 1101/2	1 H 2109/1 1 H 1519/4	1 H 1126/2 1 H 1391/3
1 janvier 1956	4300			
1 janvier 1957	23922 34500	23800		13948
1 janvier 1958	39500 50000 51100	45100 3 ^e trimestre 1958 52600		
1 janvier 1959	61000 74000 84000	69100	4 ^e trimestre 1959 113700	70681
1 janvier 1960	119000 125000	116000		
1 novembre 1960	108500 115160 126000	3 ^e trimestre 1960 118247 122731		
1 janvier 1961	122000	122690 3 ^e trimestre 1961 105022	119797	189000 124000
1 janvier 1962		97100		

Ainsi la revue *La Nouvelle Critique* (janvier 1961), d'obédience communiste, donnait sous la signature d'un officier anonyme les chiffres de 209 000 militaires musulmans dont 158 000 supplétifs en 1960. Or l'historien communiste algérien Mohammed Tegua, dont la thèse de doctorat sur *L'Algérie en guerre* faisait autorité en Algérie et dans les pays de l'Est, a repris à son compte cette étude et certains auteurs pensent à tort que ce sont là les chiffres officiels du FLN.

Aussi bien certaines remarques des chefs du 1^{er} Bureau sont-elles révélatrices de la valeur très relative des chiffres d'effectifs¹. Lors d'une réunion le 1^{er} décembre 1961, ces officiers s'étonnaient qu'on déclarât, par exemple, «58 891 soldats réguliers musulmans alors qu'on ne disposait en fait que de 36 000 FSNA à cette date». Est-il dès lors plausible qu'on en ait compté 52 931 au 1^{er} janvier 1962? Les mêmes observations critiques

portaient sur les supplétifs : «Pour justifier les crédits-harkis, il fallait atteindre le nombre de 45 000 au lieu de 40 000 pour l'instant»². Mais les effectifs soldés étaient de 46 397 en décembre 1961 et de 40 506 au 1^{er} mars 1962. À en croire les effectifs déclarés, on aurait ainsi compté, au moment du cessez le feu, 50 674 militaires réguliers et 67 991 supplétifs, soit un total de 118 665, chiffre peut-être un peu fort, mais bien éloigné de ceux qui font autorité³.

O INTERROGATIONS HISTORIQUES

Plus importantes pour l'historien que ces batailles de chiffres seraient les questions suivantes : quelles étaient les motivations d'engagement de ces supplétifs? Quelle fut leur efficacité politique et militaire? Comment étaient-ils considérés par

1. *El Moudjahid* du 15 octobre 1959 ironisait sur les effectifs de supplétifs donnés par les Français - qui variaient de 60 000 à 120 000 selon ce qu'il s'agit de prouver -.

2. 1 H 2457. On trouve aussi 47 400 dans 1 H 1397/1.

3. Faut-il rappeler que, dans un rapport célèbre, un ancien contrôleur général des armées, Bourdoncle de Saint-Salvy, démontrait le 26 mars 1963 qu'il y avait encore, au 19 mars 1962, 152 600 musulmans servant en Algérie dans l'armée française. En 1993, Mohand Hamoumou (*Et ils sont devenus harkis*, Paris, Fayard, 1993, p. 122) et le colonel Meliani sont d'accord pour le chiffre de «225 000» (*La France honteuse. Le drame des harkis*, Paris, Perrin, 1993, p. 26).

Tableau 2. Effectifs harkis dits effectifs moyens réalisés ou soldés (à l'exclusion des effectifs théoriques).

1 janvier 1957	2.186
1 septembre 1957	10.431
1 mai 1958	24.153
1 août 1958	24.507
1 décembre 1958	28.134
1 janvier 1959	28.021
	26.873 ²
1 avril 1959	34.200
1 juin 1959	46.850
1 septembre 1959	56.900
1 novembre 1959	56.126
1 janvier 1960 (effectif accordé)	60.000
1 juillet 1960	57.920
1 septembre 1960 (effectif autorisé)	61.000
3 ^e trimestre 1960	59.934
1 novembre 1960	59.700
1 février 1961	61.600
1 juin 1961	57.900
1 août 1961	51.697
3 ^e trimestre	46.896
4 ^e trimestre	40.000
1 novembre 1961	47.627
1 décembre 1961	46.397
1 janvier 1962	46.224
1 février 1962	43.448
1 mars 1962	41.383
1 avril 1962	24.915

Sources : 1 H 1391/3-1 H 1397/1-1 H 2018-1 H 2456/4-1 H 2089/1.

les divers protagonistes de la guerre? Comment expliquer le drame des harkis en 1962¹?

Quant aux motifs d'engagement de ces Algériens dans des formations supplétives de l'armée française, la conclusion qui s'impose à la lecture des archives militaires c'est qu'une petite minorité seulement d'entre eux agirent par patriotisme français. Certes, des anciens combattants s'enrôlèrent dans les GMPR ou les mokhaznis, ou s'embauchèrent dans les harkas par fidélité à l'armée, mais, au témoignage même des officiers français, la majorité des supplétifs se recrutèrent parmi de pauvres gens sans travail ou sans ressources. Les salaires d'embauche étaient pour des chômeurs ou des miséreux assez intéressants. Des sous-lieutenants français remarquèrent avec quelque aigreur qu'un

1. Cette dernière question obscurcie par des accusations contre l'armée, contre le « pouvoir gaulliste » et des polémiques sans fin ne pourra être traitée scientifiquement que lorsque toutes les archives civiles et militaires seront ouvertes.

harki de 2^e classe gagnait 25 000 AF par mois alors qu'eux-mêmes ne recevaient pas plus de 75 000. Avec 25 000 AF un harki pouvait faire vivre une famille et à plus forte raison un garde rural qui gagnait 69 000 AF².

Ayant à apprécier régulièrement le moral des supplétifs, les officiers n'avaient guère de doute sur les motivations de « ces pauvres hères », de ces « frustes journaliers » de « ces ouvriers agricoles, timides et soumis ». Un officier supérieur les jugeait en 1959 « plus mercenaires que combattants d'une cause ». En janvier 1960, une étude de l'état-major notait : « Le harki n'a aucune préoccupation. Sa situation lui donne dans l'immédiat toute satisfaction. Il vit avec une mentalité de journalier ». Concernant l'avenir, le harki était généralement perçu comme un salarié apolitique³. « Nous sommes des ouvriers et rien de plus », déclaraient d'ailleurs en octobre 1960 certains harkis⁴ qui se refusaient même à signaler la présence des moudjahidines⁵. D'aucuns récriminaient surtout contre le tarif de l'ordinaire, le prix des denrées qui leur étaient vendues, le taux des salaires « inférieurs à celui d'un mineur du Zaccar » ; ils parlaient de grèves ou de démissions.

Cependant, à l'origine des engagements, on ne peut oublier, ni minimiser, l'usage de divers procédés de pression du côté français et le désir de vengeance contre les exactions du FLN. Il y eut des engagements forcés après compromissions et contraintes⁶ ; des djounouds faits

2. On lit dans des rapports d'officiers qu'un harki pouvait même acheter ce grand luxe qu'était un transistor vendu à prix réduit par le journal militaire *Le Bled* et « écouter ainsi les radios de langue arabe du FLN... ».

3. Toutefois, le général Olié, commandant le corps d'armée de Constantine, prévenait à la fin de 1959 le général Challe : « Les supplétifs extrêmement sensibles à la conjoncture politique nous lâcheraient rapidement au moindre signe d'hésitation ou de faiblesse. On en a eu l'exemple au Maroc », 1 H 2882/1.

4. 1 H 2028/3.

5. *Al mujâhidûn* signifie en arabe classique les combattants de la foi. Le FLN traduisait les « combattants » en écrivant *mujâhidîn*.

6. On lit dans un rapport mensuel d'un chef de SAS que certains de ses collègues « se constituaient un makhzen entier selon des méthodes de recrutement peu orthodoxes, dignes de sergents recruteurs d'antan ».

prisonniers ont dû choisir l'uniforme français sous menaces de mort ; des suspects, voire des enfants de 13 ans, ont cédé au chantage policier ou militaire¹.

Simultanément, les violences exercées par les moudjahidines contre certains douars ou les membres de *çoff* (clans) adverses, les exécutions inexplicables de petits notables ou de simples fonctionnaires, ont provoqué en réaction des engagements qui avaient pour but soit la volonté de vengeance, soit le besoin de protection. Selon la police des Renseignements généraux, «les engagés dans les GMPR seraient dans la majorité des cas des individus à l'encontre desquels l'ALN a commis des erreurs ou des injustices».

Aux yeux de nombreux officiers des services de renseignement, les conflits intertribaux expliquaient des mouvements d'ampleur comme «la dissidence des Aurès», née de l'opposition entre Nememcha qui se disaient d'origine arabe et Chawiya berbères². Mais inversement le mécanisme des allégeances traditionnelles rendait compte de bien des ralliements ou des engagements collectifs. Au total, il est vain de vouloir mesurer l'importance relative des diverses motivations d'engagements.

Concernant la deuxième question, l'efficacité politique des supplétifs, la réponse paraît aisée. Le «grand parti de la France» que le général Challe voulait constituer autour des supplétifs ne parvint pas à voir le jour³. La Fédération des unités territoriales et des autodéfenses fut une tentative mort-née. On désigna des responsables d'autodéfense, comme on avait nommé au moment de la bataille d'Alger des chefs d'îlots. Mais ils ne rendirent aucun service

politique. Les unités territoriales furent dissoutes en février 1960 et la Fédération des UT et des autodéfenses mise en sommeil⁴. Le général Challe dut renoncer à son projet politique.

L'efficacité militaire des supplétifs est plus délicate à apprécier car elle varie selon les jugements des officiers. On voudrait tenter de la mesurer aussi objectivement que possible. D'abord, s'agissait-il de troupes sûres? Cela peut, semble-t-il, s'apprécier d'après quelques critères militaires, comme le nombre des désertions ou le chiffre des morts au combat.

Le général Challe n'ignorait pas qu'en augmentant considérablement le nombre des appelés et des supplétifs pour «engager la population contre la rébellion» il prenait des risques de noyautage et de désertion. Mais il fut surpris et inquiet en août 1959 par la recrudescence des désertions⁵. Dans quatre Directives successives⁶, il expliquait la nécessité d'une surveillance accrue, spécialement dans les harkas, et d'opérations de poursuite en cas de désertions collectives : «Il faut que les harkis sachent que les désertions avec armes ne seront pas pardonnées» (18 novembre); «le nombre de harkis déserteurs capturés ou abattus doit leur être communiqué sans faire l'objet d'une diffusion spéciale pour éviter la propagande du FLN» (24 novembre).

Le nombre des déserteurs maximum en 1956 resta stable de 1957 à 1959, mais les

4. En riposte, s'étaient constituées des Amicales des UT et autodéfenses., bientôt proches du FAF (Front de l'Algérie française) lequel se vantait de compter, en Oranie, 13 % de musulmans.

5. Les avertissements des officiers de la Sécurité militaire («Telles qu'elles sont recrutées et encadrées, les harkas constituent le meilleur bouillon de culture pour le virus du FLN») furent écartés : les impératifs politiques et militaires passaient avant celui de la sécurité, 1 H 3144/3. Mais, apprenant qu'en 33 jours, 12 armes collectives avaient été apportées à l'ALN par des déserteurs, Challe s'inquiéta.

6. Directives du 11 juin 1959, du 27 octobre, des 18 et 24 novembre 1959. Le risque de désertion devait être délibérément accepté le 11 juin, mais, vu la disparition «en un mois et demi de la valeur de l'armement d'une compagnie», le fait que «tous les fusils-mitrailleurs avaient été emportés par des harkis qui comptent pour moitié dans le total des déserteurs», diverses mesures de surveillance et de repréailles furent prescrites par le commandant en chef.

1. Cf. Saïd Ferdi, *Un enfant dans la guerre* (1981).

2. La «confédération des Touaba» considérée comme l'élément guerrier le plus solide parmi les Berbères Chawiya fournissait environ le tiers des effectifs de harkas dans la zone militaire Sud-Constantine, 1 H 1562/2.

3. Faut-il rappeler que, dans sa conférence de presse du 11 novembre 1959, le général de Gaulle s'adressant aux «attentistes» en Algérie leur avait dit : «Que ne formez-vous le grand parti du progrès algérien!».

Tableau 3. Désertions de militaires et supplétifs musulmans (moyennes annuelles).

Années	Désertions des FSNA dans les formations militaires avec et sans emport d'armes	Désertions de supplétifs avec et sans emport d'armes	Désertions de supplétifs avec emport d'armes
1956	4,43 ‰	1,57 ‰	1,49 ‰
1957	4,33 ‰	1,13 ‰	1,05 ‰
1958	2,61 ‰	0,76 ‰	0,69 ‰
1959	1,35 ‰	0,76 ‰	0,46 ‰
1960	0,90 ‰	0,34 ‰	0,30 ‰
1961	1,17 ‰	0,45 ‰	0,43 ‰

Source : 1 H 1942/3. Les pourcentages de désertions chez les supplétifs auraient culminé en décembre 1956 : 2,13 ‰ et en janvier 1957 : 3,6 ‰, compte non tenu de mars 1962 : 9,36 ‰ (1 H 1598/1).

pourcentages par rapport aux effectifs accrus diminuaient. S'agissant de l'ensemble des déserteurs musulmans des formations militaires et civiles et des supplétifs, la moyenne annuelle avait culminé en 1956 avec un pourcentage de 4,83 pour mille, puis avait baissé : 4,47 ‰ en 1957, 2,80 ‰ en 1958, 1,58 ‰ en 1959 et 0,90 ‰ en 1960¹. Dans les unités de supplétifs, les pourcentages de déserteurs enregistrés, naturellement plus faibles s'agissant surtout de volontaires, étaient de l'ordre du tiers de ceux des formations militaires.

Cette baisse constante de 1956 à 1960 s'expliquait en grande partie du fait du licenciement systématique des éléments dits « douteux », c'est-à-dire des sujets suspects détectés par les informateurs. Les mobiles des désertions étaient chez les supplétifs souvent professionnels. Certains démissionnaient, d'autres désertaient en emportant ou non leurs armes par protestation, parce qu'ils ne voulaient pas faire de marches de nuit, d'autres parce que leurs chefs français étaient trop exigeants ou trop cassants.

Les premières « demandes de libération anticipée » chez les mokhaznis et les supplétifs auraient été formulées en octobre

1959. On parlait aussi du « malaise des harkis » dans le Constantinois après la déclaration du général de Gaulle sur l'autodétermination, mais le nombre des désertions resta stable. À partir de mai 1960, les motivations politiques des déserteurs seraient apparues ou furent mises en avant : certains harkis ne voulaient plus rester au service des Français par « peur de l'Algérie algérienne ». Certaines désertions collectives avec emport d'armes étaient désormais considérées comme « normales » par les officiers : « Les harkis jusqu'alors fidèles cherchent à se dédouaner ». D'autres désertaient sans armes sur ordre du FLN pour apporter avant tout des cartes d'identité en règle qui permettaient la constitution de groupes de *fidaiïyne(s)*.

À partir du 2^e trimestre 1961, les menaces de démission et les désertions effectives se multiplièrent, en liaison, disait-on, avec l'IOO, l'interruption des opérations offensives au 20 mai 1961². Les harkis se plaignaient d'avoir reçu l'ordre de ne pas tuer les rebelles prisonniers et blessés, alors qu'ils avaient été habitués, prétendaient-ils, à avoir toute liberté d'action³.

1. Source 1 H 2456/4. Du 1^{er} novembre 1954 au 1^{er} novembre 1956, 1653 Français musulmans avaient déserté et 5768 au 31 décembre 1958. La proportion maxima, 5,3 ‰, se situait en septembre 1956, selon 1 H 1402/1 ; elle aurait atteint 9 ‰ en mars 1956, selon 1 H 1413/1.

2. Le 2^e Bureau du corps d'armée de Constantine affirmait que la moyenne hebdomadaire des désertions qui était de 8 de janvier à avril 1961 aurait atteint 24 pendant la période allant du 20 mai au 17 juillet, 1 H 2882/1.

3. 1 H 2028/3. Dans un rapport de mai 1961 qui a été rendu public, le lieutenant C. expliquait qu'il ne put empêcher ses harkis de désertir qu'en les autorisant à exécuter six prisonniers.

Ils s'inquiétaient surtout, il est vrai, de l'hostilité montante des civils. Ceux-ci leur jetaient des pierres, multipliaient les vexations et les brimades. Certains harkis étaient agressés à coups de couteau dans les cafés maures. Des civils adultes leur disaient à haute voix qu'«ils leur régleraient bientôt leurs comptes» tandis que les enfants clamaient «Harki! tu es marqué», et faisaient le geste de leur trancher le cou¹. Même les goumiers des makhzen étaient, selon les chefs de SAS, «publiquement insultés et menacés». Ce climat expliquerait que les mokhaznis et les harkis les plus engagés quittaient le service ou demandaient à être transférés dans une autre région. Leurs officiers craignaient surtout de les voir basculer en masse avec leurs armes du côté de l'ALN. Ce qu'il firent en mars-avril 1962: le commandement français parlait alors des «désertions de la dernière chance».

La Sécurité militaire, – on disait le service de sécurité de la Défense nationale en Algérie (le SSDNA) jusqu'en janvier 1961 – qui avait notamment pour tâche de détecter «les collusions de supplétifs avec les rebelles» et de neutraliser les tentatives de désertion collective, était sur la brèche. Elle enquêtait aussi sur les attaques de postes militaires qui avaient lieu à la suite de trahisons des supplétifs. Or ses innombrables rapports montrent que, chaque semaine dans les harkas ou les GAD, moins fréquemment chez les mokhaznis, on découvrait des affaires dites de collusion ou de subversion².

Selon la Sécurité militaire, la plupart des harkas étaient en relation avec les moudjahidines, certains harkis s'étant même enrôlés sur leur ordre pour leur obtenir des armes et des renseignements³. Les aveux des combattants de l'ALN prisonniers faisaient état d'armes et de cartouches fournies régulièrement par des

harkis, ce que les fouilles dans les paquets ou les domiciles confirmaient. Même dans les commandos de chasse, les harkis faisaient passer à l'adversaire des munitions et des effets militaires. On s'aperçut ainsi, le 10 mars 1960, que, dans le commando Georges, constitué par Bigeard en janvier 1959, des «ralliés» très combattifs et considérés comme sûrs étaient en relations avec des agents du FLN auxquels ils fournissaient des armes, des munitions et des uniformes⁴.

Le nombre des affaires de collusion ou de subversion enregistrées et étudiées était considérable. Par exemple, en un semestre, d'août 1960 à janvier 1961, 134 affaires de subversion avaient été mises à jour en Oranie; elles touchaient 582 Algériens servant dans les forces françaises, dont 386 supplétifs parmi lesquels 263 harkis⁵. Dans le corps d'armée de Constantine on découvrit, en 1961⁶, 133 affaires, 72 dans celui d'Alger et 117 dans celui d'Oran, au total 322 affaires dans lesquelles étaient impliqués 1014 supplétifs et militaires musulmans. Encore convenait-on qu'en 1961 «le renseignement perce difficilement»; d'où la flambée des désertions dans les deuxième et troisième trimestres de l'année⁷ (de 800 à 900 selon les services, dont 257 harkis).

La Sécurité militaire expliquait que la plupart des harkas cotisaient régulièrement au FLN depuis 1958 ou 1959: elle évaluait les sommes versées selon les tarifs exigés par l'ALN (de 30 à 75 NF en 1959). Bien entendu, les harkis ou les mokhaznis compromis dans la collecte

4. On lit dans un autre rapport que dans une SAS de l'Est Oranie, les mokhaznis avaient organisé au cours des premiers mois de 1960 une cellule «d'aide à la rébellion» qui ne fut découverte qu'en janvier 1962. En 1960 seulement, 60 grenades offensives, plus de 1 000 cartouches et de nombreux effets militaires avaient été détournés.

5. 1 H 1513/1.

6. 1 H 1534/1.

7. La Sécurité militaire enregistrait aussi séparément les projets et tentatives de désertion qui avaient échoué, mais ses archives conservées de manière discontinue ne permettent pas d'en reconstituer l'évolution complète. On peut citer cependant des chiffres moyens de 45 tentatives par trimestre en 1959. 51 en 1960, 1 H 2459/3.

1. 1 H 1397/7; 1 H 2455/2.

2. 1 H 1607/1.

3. 1 H 1456/1.

des fonds étaient arrêtés, assignés dans les CMI (centres militaires d'internements). D'autres avaient dérobé des armes et auraient « cherché à s'enfuir »; d'où le châtement qui leur avait été infligé.

Ces dossiers d'enquête presque continus sont plus révélateurs que les chiffres bruts de désertions, d'ailleurs très discordants selon les sources. Selon le 2^e Bureau¹ en six ans, de 1956 à 1961, on aurait enregistré à peine plus d'un millier de désertions parmi les supplétifs (1077), mais, selon le 1^{er} Bureau, 3044 en sept ans, de janvier 1955 à mars 1962². Ces chiffres relativement faibles s'expliquent en partie par le fait que n'étaient pas considérés comme déserteurs les harkis ou les GAD démissionnaires ou ceux dont les « départs » se firent avec discrétion, sur leur demande. Mais il faut tenir compte également des nombreuses dissolutions de harkas ou de groupes prononcées par le commandement en 1961 et du ramassage systématique des armes, particulièrement dans les GAD qui « depuis leur virage étaient devenus un danger certain »³.

Le deuxième critère militaire de la combativité des supplétifs en temps de guerre, c'est le chiffre des pertes. Retenons seulement pour être clair le nombre des tués au combat ou par attentats. Toutefois, il faut signaler que les renseignements sûrs et continus manquent pour une raison simple : en principe, on ne distingue plus après octobre 1960 le nombre de tués Français de souche européenne et Français de souche nord-africaine⁴. La presse lança en mars et avril 1962 des chiffres

non contrôlables de militaires et supplétifs musulmans tués pendant la guerre (3500?, 4640? plus de 5000?) sur un total de 15583, dont 12383 militaires et 3200 combattants des Forces de l'ordre civiles officiellement enregistrés comme tués au combat⁵. Une note des Renseignements généraux du 21 mars donnait 2500 morts chez les supplétifs et 1250 dans les formations régulières.

Concernant pourtant les harkis (mais en 1962 le mot désigne souvent tous les supplétifs), les archives militaires fournissent des chiffres proches entre eux : 1095?, 1158? tués au combat ou par attentats d'avril 1959 à mars 1962⁶. Mais on ne possède pas de statistiques militaires pour l'ensemble des supplétifs, sinon un décompte arrêté au 31 décembre 1960 : le 1^{er} Bureau trouvait 768 supplétifs tués et comparait ce chiffre aux 1 033 morts au combat chez les soldats FSNA rappelés et engagés. Le 5^e Bureau parlait de 2189 supplétifs tués.

Il est très difficile d'apprécier ce que signifient ces pertes du point de vue de la combativité des supplétifs. Pourtant, si l'on compare le taux des harkis tués en trois ans, soit 2,31 % des effectifs moyens annuels (1 158 sur 50 000), au pourcentage des goumiers marocains tués de 1942 à 1945 (1 472 sur 10 000) qui est de 14,72 % de leurs effectifs, on voit que les pertes furent six fois (6,37) moindres pour les harkis. Mais bien entendu la guerre violente menée en Tunisie ou en Italie par les tabors n'a pas grand-chose à voir avec la contre-guérilla menée en Algérie par les harkis ou certains d'entre eux⁷.

1. Le total des déserteurs musulmans appartenant aux forces militaires et civiles et aux supplétifs était évalué par le 2^e Bureau, pour la période allant de novembre 1954 à mars 1962, à 10 893 ou 11 275.

2. Les désertions chez les harkis, comptabilisées à partir du 2^e semestre 1959, auraient été de 1 383 jusqu'en mars 1962. Le total des déserteurs musulmans pendant la même période de 33 mois était évalué, selon les sources, à 4 311 ou 6 240, d'après 1 H 2459/3 et 1 H 1607/5.

3. 1 H 1534/2. De novembre 1961 à mars 1962, 1 113 harkis « cessèrent leur service » et 842 furent licenciés.

4. S'agissant des soldats réguliers et des supplétifs, on trouve sous le titre large de « pertes » (tués et blessés? prisonniers et

disparus?) les chiffres de 2 781 ou de 3 027 jusqu'au 31 octobre 1960.

5. Le *Bulletin d'information* des armées du 8 mars 1962 donnait 14 500 tués. La réponse du Premier ministre à une question écrite (*JO*, Débats, Assemblée nationale, 25 août 1962, p. 30004) : 15 727. Nous avons retenu le chiffre donné par le ministère des Anciens Combattants (*JO*, 23 janvier 1971) : 15 583, qui reprend la lettre du ministre des Armées n° 23.470 du 19 novembre 1968.

6. 1 H 1402/4.

7. Cf. Dossiers sur le moral, série I.H. L'ALN distinguait parmi « les musulmans servant dans le camp de l'ennemi » : « les goumiers (les GMS), les mokhazni, les harkis, les tirailleurs engagés, les appelés, les prisonniers habillés de force (les ralliés des Français). »

Tableau 4. Désertions des soldats et supplétifs musulmans algériens (avec et sans armes)

Années	Nb de désertions
1954	34
1955	466
1956	1 735
1957	1 399
1958	1 591
1959	1 325
1960	1 155
1961	1 650
1 ^{er} janv. - 31 mars 1962	1 538
Total	10 893

Source : 1 H 1598/1

Tableau 5. Désertions des soldats et supplétifs musulmans algériens (avec et sans armes)

Années	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
1957			268	
1958	208	216		
1959	235	174	335	387
1960	386	247	288	196
1961*	227	297	500	222
1962	1.226 ? 1.536 ?			

Source : 1 H 12459/3-1 H 1513/1

*On trouve aussi pour 1961 des chiffres supérieurs : par trimestre 293 + 241 + 571 + 277 = total 1 382.

Tableau 6. Désertions des supplétifs (avec et sans armes)

Années	Selon le 1 ^{er} Bureau	Selon le 2 ^e Bureau
1959	485	210
1960	430	204
1961	724	265
1 ^{er} trimestre 1962	865	872

Tableau 7. Désertions des harkis seuls (avec et sans armes)

Années	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Total
1959	?	?	123	116	239
1960	136	66	79	47	328
1961	71	82	125	63	341
1962	475				475
Total	682	148	327	226	1 383

Troisième question : quels étaient, pendant la guerre, les jugements portés sur les supplétifs par les divers protagonistes? Du côté de l'ALN, nous sommes abondamment renseignés par un très grand nombre de rapports ou de réponses à des questionnaires tombés entre les mains des Français. Citons à titre d'exemple l'une de ces réponses issue de la wilaya 3, datée de mars 1959. Le rédacteur explique que «les harkis dans leur majorité restent hostiles à la Révolution, mais il y a des exceptions que nous exploitons. Les harkis sortent en opérations lorsqu'il s'agit de grands ratissages. Leur conduite vis-à-vis du peuple varie selon les individus. Il n'est pas rare de voir des harkis faire de l'excès de zèle; toutefois, un rapprochement avec nous est esquissé: certains paient régulièrement leurs cotisations et nous fournissent des renseignements... Un peu partout nous avons des contacts avec les goums et les harkas. S'agissant des goumiers, il n'est pas possible de généraliser; selon les opérations ils ont des conduites différentes, mais la plupart dépassent vraiment en cruauté les soldats français». Dans une réponse à un questionnaire d'août 1959 écrite pour une autre région, on retrouve les mêmes appréciations, notamment celles qui concernent les goumiers («toujours en tête des détachements ennemis, ils se comportent comme des assassins») et les harkis ou les GAD qui ont «une très bonne conduite» envers les villageois.

Les interrogatoires de prisonniers menés par les services spécialisés français révélaient que lorsqu'ils participaient à des opérations, certains harkis ignoraient volontairement les *djounoud* et qu'en cas de rencontres imprévues les deux groupes s'évitaient. Selon ces prisonniers, les harkis épargnaient souvent les villageois et, lorsqu'ils découvraient dans leurs demeures des caches de nourriture ou d'argent, ils ne les signalaient pas toujours à leur chefs: «Quelquefois ils nous don-

ment des renseignements sur les mouvements de l'armée française pour nous éviter de tomber dans les embuscades et d'être massacrés par les soldats français».

Si l'on suspecte les aveux de ces prisonniers qui pourraient être éventuellement des accusations, on pourrait citer encore tel long rapport d'un lieutenant de l'ALN trouvé sur son cadavre. Il distinguait lui aussi entre les goumiers et les harkis et groupes d'autodéfense :

«Les goumiers sont des traîtres de la première heure attirés par les soldes et le butin. Ce sont des mercenaires trop compromis (meurtres, viols, vols...), ignorants et primitifs, la plupart d'entre eux n'ont aucune notion de patriotisme et les colonialistes les poussent à se compromettre toujours plus. Pourtant, il faut leur promettre l'*âmân* (le pardon), essayer de les désintoxiquer en leur dévoilant le rôle infâme que l'ennemi leur fait jouer et leur tendre une planche de salut ... Quant aux harkis contraints d'abord, compromis ensuite, ils sont promenés dans les villages, forcés de haranguer les populations et de les inviter à se soumettre. À quelques-uns même est confié le soin d'interroger les prisonniers et de les torturer».

Vis-à-vis de l'ensemble des harkis, le lieutenant pensait qu'il est plus facile de les rallier : «Il est bon de leur rappeler leur passé. Leur volonté a fléchi. Il faut raviver leur haine de l'occupant, leur donner le désir de reprendre la lutte pour le pays. Frères nous l'étions, frères nous voulons le demeurer»¹.

Ainsi s'explique que les officiers de l'ALN se soient si souvent adressés, par tracts ou lettres personnelles, aux harkis dont ils connaissaient les adresses en leur disant par exemple : «Frères algériens égarés, l'ALN vous comprend. Elle sait tout, voit tout, connaît donc ce qui vous pousse à vous enrôler dans les rangs ennemis : la misère, d'ignobles chantages, la torture. L'ALN est prête à vous pardonner. Mais

le moment est venu de montrer à l'armée française votre véritable engagement». En 1959, dans le cadre d'une campagne dite de «Pardon aux égarés», l'ALN envoyait aux harkis des «certificats de pardon» qui leur serviraient de sauf-conduit². Mais ces offres d'*âmân* s'accompagnaient à partir d'octobre 1959 de menaces ou de propos méprisants³. En 1960, l'ALN en revint aux promesses («Dieu vous pardonnera le passé», «Ce qui est passé est mort») et à l'appel à la fraternité («Nous sommes frères par le sang et par la religion»). Après Melun, les tracts de l'ALN annonçaient : «La victoire est là. La France a reconnu le GPRA. Rejoignez nos rangs avant qu'il ne soit trop tard» ou «l'heure du choix a sonné ... Il est grand temps de réparer les fautes passées. L'ALN est prête à pardonner devant Dieu et le peuple tous ceux qui tiennent à revenir sur le chemin de l'honneur»⁴.

Face à ces invites qu'ils connurent indirectement mais ne lurent pas, la plupart étant analphabètes, les harkis essayaient de jouer double jeu. Interrogés par les Français, certains répondaient avec naïveté «qu'ils avaient bien servi la France mais n'avaient fait de mal à personne». Aux envoyés de l'ALN, ils disaient avoir été «habillés de force» par les Français et ne pas pouvoir désertir par crainte des représailles. Pourtant, les officiers français constataient que les harkis s'en prenaient durement, notamment en Kabylie, à leurs «ennemis de clans» ou à ceux qui avaient tenté de réduire leur village à leur merci. Ils croyaient à des vengeances privées ou à des représailles collectives. Dès lors, seuls étaient vraiment fidèles à leurs yeux, au début de 1962, «ceux qui avaient à leur

1. Les renseignements de l'ALN distinguaient dans leurs fiches signalétiques «les harkis enrôlés de force mais restés patriotes et les harkis trop zélés», 1 H 2884/1.

2. 1 H 1934/1. Le GPRA avait voté le 19 décembre 1958 une amnistie pour les harkis patriotes.

3. Ainsi, dans un tract rédigé en français en décembre 1959, il était dit : «Pour ceux qui n'envisageraient ni désertion, ni acte spectaculaire de réhabilitation, l'opprobre (*sic*) dont ils seront couverts resterait la dette suprême du traître conscient».

4. 1 H 1681/1.

actif personnel la mort d'un certain nombre de hors-la-loi».

Les soldats français musulmans appelés par le service militaire obligatoire – 116 241 furent incorporés de 1955 à 1961 cependant que la moitié des conscrits (49,7 %) avait réagi par l'insoumission¹ – n'hésitaient pas dès 1959 à «faire des réflexions désagréables à l'endroit des harkis». Certains condamnaient les supplétifs auxquels ils reprochaient de «faire de la misère à la population» alors qu'eux-mêmes, disaient-ils, «refusaient de tirer sur les moudjahidines ou, s'ils devaient les attaquer, tiraient au-dessus de leurs têtes». Aux yeux de la population musulmane, les appelés n'étaient pas considérés comme des «traîtres», alors que ce qualificatif était communément employé pour désigner les supplétifs.

Les élus musulmans eux-mêmes, longtemps silencieux, osèrent à partir de 1961 dénoncer «les exactions, le comportement et la conduite inhumaine des harkis» et demander au gouvernement français leur suppression complète². Pour les civils algériens et les militaires de l'ALN des frontières, les supplétifs les plus détestés étaient «ces goumiers qui paradent en uniforme, vivent en casernes ou barouident contre leurs frères». Plus généralement, leur attitude était violemment hostile vis-à-vis de «ces chacals qui, disaient-ils, prennent l'argent, le bétail et les femmes ... interrogent les prisonniers et les abattent». Pour les nationalistes, goumiers et harkis étaient uniformément «des traîtres au service de l'occupant».

Les fonctionnaires civils et les officiers français étaient divisés dans leurs jugements. Certains chefs de SAS dans leurs

rapports écrivaient souvent des phrases assez dures vis-à-vis de leurs mokhaznis, «cette catégorie de travailleurs favorisés, logés, habillés et bénéficiant des allocations familiales, qui s'étaient engagés sans motivation patriotique pour gagner leur vie». Les mokhaznis «s'engraissent et au bout du compte ne se compromettent pas trop». Quant à leur moral, les mokhaznis «calquent leur attitude sur celle de leurs chefs mais n'ont donné jusqu'ici aucun signe particulier d'inquiétude» (4^e trimestre 1961).

Pour certains officiers, appelés ou réservistes semble-t-il, les supplétifs étaient dans l'ensemble «de frustes journaliers surtout préoccupés de l'embauche et du repas du lendemain». Ils continuaient à vivre dans leur famille ou près d'elle, leur service n'était pas excessif, les opérations auxquelles une partie d'entre eux devaient participer ne les occupaient que quelques jours par mois³. Des salaires attractifs pour des miséreux, chez beaucoup le goût des armes, chez quelques-uns la motivation de vengeances privées expliquaient leur participation toujours révoquée. Ils ne manifestaient aucune aspiration politique : «Un grand idéal n'est pas indispensable au bonheur du harki»⁴. Mais d'autres jeunes officiers d'active célébraient volontiers «leurs harkis» comme de courageux soldats volontaires au service de la France⁵. L'étude des quelques rapports et synthèses conservés montre ainsi une grande variété dans les jugements portés par les officiers selon l'époque de leur rédaction et la situation très différente des régions.

Plusieurs officiers supérieurs s'étonnaient pourtant à la fin de 1961 de ce que

1. Concernant la classe 1957 (appelée en 1956), 26 250 FSNA seulement rejoignirent les conseils de révision sur 58 788 convoqués, soit 44,6 % de présents. Le pourcentage des absents ou insoumis passa de 55,3 % (classe 1957) à 42 % (classe 1958), 44,6 % (classe 1959), 44 % (moyenne 1959-1960) et 62,6 % (classe 1961), 1 H 1390/1, 1 H 1391/2 et 1 H 1562/2.

2. Leur attitude avait été téléguidée par le ministre de l'Intérieur du GPRA, Lamine Khène, qui, par lettre du 3 juillet 1961, prévenait l'ALN «d'une directive de notre part».

3. En 1961, les officiers du corps d'armée d'Oran expliquaient cela par «la position fautive des harkis, leur nonchalance étudiée et leur peu d'ardeur à sortir de leur cantonnement», 1 H 3090/1.

4. 1 H 2455/2.

5. Certains militaires de l'OAS crurent pouvoir constituer des maquis avec les harkis. Roger Degueudre les y invitait dès avril 1961. Mais le général Salan lui-même donna vainement l'ordre aux harkis de rejoindre l'OAS.

les harkis, ces hommes menacés, «refusent obstinément, malgré les avances qui leur sont faites, de s'engager dans l'armée et préfèrent garder leur caractère de supplétifs». De fait, quand on leur offrit de choisir, en mars 1962, entre un engagement militaire résiliable à tout moment, un contrat de six mois pour servir à titre civil en qualité d'adjoints contractuels des armées ou le retour à la vie civile avec prime de recasement, 82,5 % d'entre eux optèrent pour cette dernière formule. Moins de 6 % des harkis acceptèrent de s'engager dans l'armée malgré des conditions exceptionnelles et les encouragements de leurs cadres français¹. Autant dire que, dans leur grande majorité, ils ne s'étaient jamais considérés comme «des soldats de l'armée française». Ils furent pourtant tenus pour tels, à partir de 1962, par beaucoup de partisans militaires et civils de l'Algérie française². Plusieurs mil-

liers de supplétifs ayant été massacrés par leurs compatriotes, les harkis devinrent les martyrs arabes de l'Algérie française et furent désormais célébrés comme tels³.

France : «L'engagement spontané par fidélité à la France, réel pour des éléments Français musulmans francisés, est pour les supplétifs un mythe encouragé par les partisans de l'Algérie française» (*op. cit.*, p. 187).

3. Dès le 22 mars 1962, la presse française d'Algérie célébrait les harkis «abandonnés par le pouvoir» comme étant «les enfants les plus fidèles de la France». L'accusation «d'abandon aux fellaga» se retrouve dans des Bulletins de l'OAS.



Professeur émérite à l'Université Paris XII, Charles-Robert Ageron a publié dans Vingtième siècle «Les troubles du Nord Constantinois en mai 1945. Une tentative insurrectionnelle?» (n° 4, octobre 1984), «L'immigration maghrébine en France. Un survol historique» (n° 7, juillet 1985), «Le Parti communiste algérien de 1939 à 1943» (n° 12, octobre 1986), «Les accords d'Évian (1962)» (n° 35, juillet-septembre 1992) et «Le drame des harkis en 1962» (n° 42, avril-juin 1994). Il a signé deux livres en 1994, La décolonisation française (Paris, A. Colin, coll. «Cur-sus», réédition mise à jour) et Histoire de l'Algérie contemporaine (1830-1994) (Paris, PUF, coll. «Que sais-je?»).

1. Sur un total de 28 395 harkis interrogés, 1 747 acceptaient de s'engager dans l'armée, 3 233 de devenir des adjoints civils contractuels. 23 415 optant pour le retour à la vie civile et la prime.

2. Dans une thèse de sociologie publiée sous le titre *Et ils sont devenus harkis*, M. Mohand Hamoumou, fils de harki, écrit après avoir interrogé soixante anciens harkis installés en